



LE POINT SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La réglementation communautaire en matière de bien-être animal se dirige *«vers un mix entre des moyens minimums requis et des objectifs de résultats sur animaux»*, analyse Isabelle Veissier, directrice de recherche à l'Inra et organisatrice de la conférence internationale sur l'évaluation du bien-être animal (Wafi), qui s'est tenue à Clermont-Ferrand du 3 au 4 septembre.

Actuellement la réglementation est basée sur des obligations de

moyens. *«Il y a un mouvement vers les obligations de résultat, estime la chercheuse. On le voit dans les textes communautaires actuellement en discussion»*, que ce soit le plan d'action bien-être animal 2015-2020 de l'Union européenne, ou le code terrestre de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale).